

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL282

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 20, après le mot :

« détention »,

insérer les mots :

« d'armes des catégories B, C et D ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.